COORDINATION SYNDICALE DÉPARTEMENTALE CGT DES SERVICES PUBLICS DES P.O.

Personnel actif et retraité des communes,départements, régions, intercommunalités, services départementaux d'incendie et de secours, du logement social, du secteur privé de l'eau et de la thanatologie

Perpignan, le 31 août 2020.

à Monsieur Etienne STOSKOPF,
Préfet des Pyrénées-Orientales
Quai Sadi Carnot
66 000 PERPIGNAN

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h du 1er au 30 septembre 2020

Monsieur le Préfet,

Le monde d'après promis par Macron, un monde d'égalité, de justice, de paix ressemble brutalement au monde d'avant le confinement. Le gouvernement vient certes de changer mais la politique annoncée par Macron et Castex reste identique. Aucune remise en cause de la casse des services de santé et de la protection sociale. Ils n'ont en effet aucun intérêt à ce qu'il en soit autrement, pour drainer les richesses du travail vers les tenants de la finance !

Alors que l'épisode pandémique n'est toujours pas terminé, les discours à tonalité sociale de mars dernier ont donc vite été oubliés et le gouvernement et les dirigeants renouent avec les pratiques d'avant. Oublié.e.s les nombreux.euses agent.e.s qui sont par leur mission parmi les premiers de corvée, alors même que durant toute cette période, le gouvernement a semblé découvrir que les agents de la Fonction publique, mis à mal par vos politiques d'austérité dénoncées par la Fédération CGT des Services publics, étaient essentiels. Il n'y a pas eu de trêve estivale, preuve en est, posons le tableau

– Durant la saison estivale, nous avons eu droit, dans de trop nombreuses collectivités, au **hold-up sur nos congés**, résultat d'une gestion calamiteuse par les gouvernements successifs de la prévention en matière de pandémie : une manière de faire payer aux agents de la fonction publique l'incapacité de nos gouvernants. Pourtant comme jamais, avec les traumatismes de la période de confinement, de vrais congés pour se ressourcer auraient été nécessaires.

– Dans l'attribution de la « **prime COVID »** à ceux qui ont pu télétravailler ou travailler sur site, les collectivités appliquent la double peine aux agents qui ont été exclus de cette possibilité pour : garde des enfants de moins de 16 ans, fragilité médicale reconnue ou, simplement, choix d'attribution du matériel de télétravail organisé par l'autorité.

– Le **gel de la valeur du point d'indice** qui s'éternise depuis 10 ans, le décrochage par rapport à l'inflation depuis 2000 est de 17 %, réaffirmé par le gouvernement alors que l'urgence est à la revalorisation immédiate et significative des salaires et des carrières source de cotisations sociales pour une société solidaire.

– L'inquiétude est également importante à propos de ce nouveau **ministère « de la transformation et de la fonction publiques »** qui sacralise la loi portant transformation de la Fonction publique (LTFP), outil de casse du statut général des fonctionnaires, de nos garanties individuelles et collectives et des missions de service public ! Les nombreux décrets d'application de la LTFP parus durant la saison estivale dénotent d'une accélération dans la destruction de notre bien commun. Le projet de loi Décentralisation – Différenciation – Déconcentration, dite loi 3D, n'en est que la suite logique.

– Le grand retour de la **réforme des retraites à points**, assortie de la suppression promise des régimes spéciaux, reportée en 2021. Sa part dans le PIB est prévue de ne pas dépasser les 13 % sur lequel sera indexé le fameux point, imaginez l'écroulement des pensions quand nous vivons cette année une chute de 14 % sur le second trimestre !? Nous avons un des meilleurs principes de système de retraite au monde, basé sur le salaire différé et la solidarité intergénérationnelle. Pourtant, le président de la République a décidé de l'anéantir au nom du marché. Au contraire, la protection sociale, la retraite, la santé, sont des investissements qu'il faut développer. Nous considérons que notre système actuel doit être amélioré, il est nécessaire d'en renforcer les fondements. Sur les retraites, le préalable reste donc d'une brûlante actualité : c'est l'abandon de la réforme des retraites que nous revendiquons et le maintien de notre caisse des agents des collectivités locales, la CNRACL !

Face à Macron et à ce gouvernement Castex, à ces politiques néfastes, destructrices, les luttes menées depuis des mois par les professions visibles ou invisibles, qu'ils et elles soient soignant-es, personnels affectés dans les écoles, agent·e·s territoriaux, éboueurs·euses etc. sont donc elles aussi pleinement d'actualité et justifiées.

C'est pourquoi les agents de la Fonction publique et les salarié.e.s relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social), sur l'ensemble du territoire, ne mettent pas en suspens leurs revendications et ne se satisfont pas de la situation actuelle.

Nous ne pouvons ni nous taire, ni oublier que le désastre que nous venons de vivre et qui se poursuit encore, trouve sa source dans l'incurie de nos dirigeants politiques et dans l'avidité de ceux qui les soutiennent, en premier lieu, les multinationales et la finance !

La Fédération CGT des Services publics reste déterminée dans la période actuelle et avec les agents et salarié.e.s du champ fédéral, nous portons les revendications suivantes :

– Pour le dégel et l'augmentation de la valeur du point d'indice (avec le rattrapage de ce qui nous a été confisqué par 10 ans de gel) et un traitement minimum de 1 800 € au recrutement.
– Pour le respect des règles sanitaires et protections des agent.e.s, trop souvent ignorées par nos employeurs.
– Pour la création de postes dans les collectivités et les services publics de l'eau, de la thanatologie et du logement social, contre toute suppression d'emploi dans la Fonction publique et les services publics ;
– Pour l'amélioration des conditions de travail ; le respect des accords de réduction du temps de travail pour aller vers les 32 heures.
– Pour le maintien des CHSCT et des comités techniques, des prérogatives des CAP ;
– Pour l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique ;

– Pour l'abandon de la réforme des retraites et pour le maintien de notre régime spécifique de retraite solidaire CNRACL ;
– Pour l'abandon du projet de loi 3 D de destruction de l'équité territoriale et de l'intérêt général.

Dans la période actuelle, afin de permettre aux personnels du champ fédéral, le cas échéant après extinction de toutes les autres voies possibles, de se mettre en grève, pour porter leurs revendications et de prendre des décisions d'action, la CSD CGT 66 des Services publics dépose des préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées suivantes : 1er septembre 2020, 2 septembre 2020, 3 septembre 2020, 4 septembre 2020, 5 septembre 2020, 6 septembre 2020, 7 septembre 2020, 8 septembre 2020, 9 septembre 2020, 10 septembre 2020, 11 septembre 2020, 12 septembre 2020, 13 septembre 2020, 14 septembre 2020, 15 septembre 2020, 16 septembre 2020, 17 septembre 2020, 18 septembre 2020, 19 septembre 2020, 20 septembre 2020, 21 septembre 2020, 22 septembre 2020, 23 septembre 2020, 24 septembre 2020, 25 septembre 2020, 26 septembre 2020, 27 septembre 2020, 28 septembre 2020, 29 septembre 2020, 30 septembre 2020, pour l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale et pour les salarié.e.s relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Nous vous adressons, Monsieur le Préfet, nos sincères salutations.

Pour la CSD,
La secrétaire générale,
Aziza ACHLOUJ.

CSD CGT Services Publics – 8 rue de la Garrigole – 66 000 PERPIGNAN
Portable : 06 33 76 54 51 Adresse @ : csdcgt66@wanadoo.fr